
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 13 septembre 2016
à 14H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 13 septembre 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

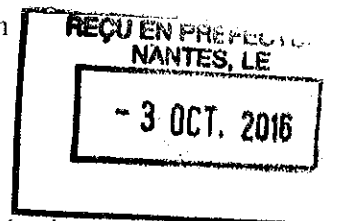
ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 13 septembre 2016
à 14H30 à La ROCHE BERNARD

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

- 3 OCT. 2016

4 EAU POTABLE :

Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) et du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – exercice 2015

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le délégué d'un service public produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Délégué**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable** destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13. »

Ces deux rapports sont donc soumis au Conseil d'administration de l'IAV. **Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2015 sont les suivants :**

Chiffres clé :

- Volume d'eau brute pompé en Vilaine : 19 131 305 m³ ;
- Volume vendu aux collectivités clientes : 18 256 005 m³ (+3.5% par rapport à 2014) ;
- Volume prélevé depuis la nappe de Campbon : 417 250 m³ ;
- Volume maximal journalier produit à l'usine : 82 784 m³, le 01/07/2015 ;
- Répartition des ventes d'eau par Départements :

Département	Volume (m ³)	%
35	1 825 613	10,0
44	12 432 371	68,1
56	3 998 021	21,9
Total	18 256 005	100

- Recettes des ventes d'eau :
 - o Recette globale : 9 139 800,21 € H.T ;
 - o Part Délégué : 3 425 731,89 € H.T ;
 - o Part IAV : 5 263 663,89 € H.T ;
 - o Redevance Agence de l'eau : 450 404,43 € H.T ;

- Rendement des réseaux : 99,5% ;
- Prix moyen en 2015 de l'eau livrée : 0,5006 € HT/ m³, soit 60,07 € HT/120
- o Part IAV : 0,2883 € HT/m³ ;
- o Part Sepig : 0,1876 € HT/m³ ;
- o Part Agence : 0,0247 € HT/m³ ;
- Pour mémoire, le Prix moyen 2014 était : 0,5282 € TTC/ m³, soit 63,38 € HT/120 m³ ;
- Production de boues :
 - o 4 488 m³ ;
 - o siccité moyenne de 19,8%, soit 889 tonnes de matières sèches.

Qualité de l'eau :

- *Qualité de l'eau brute* : 713 prélèvements ont été réalisés, pour 13 862 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Les teneurs en nitrate et en ammonium ont été inférieures aux moyennes observées depuis 1990 (moyenne à 17 mg/l et maximum mesuré à l'usine de 40 mg/l pour les nitrates, moyenne à 0,03 mg/l et maximum mesuré à l'usine de 0,105 mg/l en ammonium). Les concentrations en chlorures ont été inférieures aux valeurs usuellement observées, avec un pic à 94 mg/l en fin d'été, contre 103 mg/l en 2014 et 133 mg/l en 2013. Les pluies des mois d'août (79 mm) et septembre (70 mm) et une gestion différente du barrage pour favoriser les chasses de fond par les vannes, ont permis de limiter les entrées d'eau salée via l'écluse et donc la montée des chlorures. La teneur moyenne en Carbone Organique Total (COT) a été de 5,6 mg/l avec une pointe à 11 mg/l en janvier et mai, valeurs globalement conformes à celles classiquement observées chaque année mais avec une dégradation en mai/juin du fait d'une pluviométrie assez importante. Les concentrations en phosphore sont légèrement inférieures aux valeurs mesurées depuis 2009 (teneur moyenne de 0,12 mg/l en P₂O₅, avec une pointe à 0,68 mg/l) ;
- *Qualité de l'eau traitée* : 476 prélèvements ont été réalisés, pour 12 322 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Le taux de conformité par rapport aux limites de qualité (qui ne prend en compte que le contrôle sanitaire) a été de 100%. Deux dépassements de limite de qualité ont été observés au titre de l'autocontrôle, sur le paramètre THM le 25 mai (mesure à 110,3 µg/l pour une limite fixée à 100), et le 25 août (mesure à 102,6 µg/l). Dans les deux cas, les dépassements n'ont pas été confirmés par les prélèvements réalisés le même jour sur les conduites. Des dépassements ponctuels de référence de qualité ont été observés, sur le COT (3 dépassements, avec un maximum mesuré à 2,2 mg/l, pour une référence de qualité fixée à 2 mg/l) l'équilibre calco-carbonique (5 dépassements), le pH (1 dépassement) et la turbidité (1 dépassement) ;
- *Qualité de l'eau distribuée* : 320 prélèvements ont été réalisés, pour 5 008 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Le taux de conformité par rapport aux limites de qualité (qui ne prend en compte que le contrôle sanitaire) a été de 99,3 % pour la microbiologie, et de 100 % la physico-chimie. 1 non-conformité a été détectée sur les réseaux, au point de livraison « Sandun » (extrémité du Feeder 44) le 13 août. Elle concerne le paramètre entérocoques : mesure à 1 unité/100 ml, pour une limite de qualité fixée à 0. Ce dépassement n'a pas été confirmé lors du recontrôle. L'ARS a classé cette anomalie comme non représentative car tous les autres résultats sont conformes sur l'ensemble du feeder. Deux non-conformités ont également été mesurées au titre de l'autocontrôle, sur le feeder 35. Elles concernent le paramètre THM : le 1^{er} juin au point de livraison Allaire (mesure à 119,9 µg/l) et le 27 juillet au point de livraison « Ouest 35 » (mesure à 141,6 µg/l). Ces dépassements n'ont pas été confirmés lors de recontrôles.

Des dépassements très ponctuels de référence de qualité ont été observés, concernant le COT (3 dépassements) et le fer (1 dépassement).

Etat de la dette :

- Capital restant dû au 31 décembre 2015 : 6 817 050 €
- Epargne brute annuelle 2015 : 2 289 753 €
- Durée d'extinction de la dette à fin 2015 : 3 ans.

Compte annuel de résultats :

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) est un des éléments constitutifs du Rapport Annuel du Déléguataire. Il est annexé au présent rapport, **et fait apparaître pour l'exercice 2015 un résultat net positif après impôts de 10 439 €.**

Restructuration de la filière de traitement de l'usine de Férel :

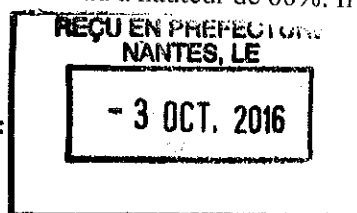
La consultation a duré toute l'année (le dossier de consultation a été transmis aux entreprises admises à présenter une offre le 30 janvier 2015), le marché de travaux était prévu d'être attribué début 2016. La réalisation est programmée sur la période 2016 – 2022. Le marché a été en effet attribué au groupement d'entreprises Degrémont (mandataire)-Eiffage-Sarc-Ineo, pour un montant de 21,9 M€ HT ce qui sera développé dans le prochain rapport 2016 présenté l'an prochain au Conseil d'Administration.

Autres faits marquants :

Un projet d'étude de la remontée des chlorures en Vilaine a été élaboré en 2015, dans le but de mieux comprendre les phénomènes complexes de diffusion des eaux salées en amont du barrage d'Arzal et d'identifier des solutions permettant d'optimiser la gestion de l'ouvrage en étiage vis-à-vis de ces intrusions, qui ont lieu principalement lors des éclusages. Pour mener à bien ce projet, une équipe pluridisciplinaire a été réunie sous la supervision de l'IAV, cumulant :

- les compétences du pôle recherche et développement de la Saur (directement concernée en tant qu'exploitant de l'usine) ;
- l'expertise d'une équipe de recherche spécialisée dans les modélisations 3D d'écoulements gravitaires complexes : l'équipe Ange de l'Inria ;
- le savoir-faire d'une entreprise développant des outils innovants de mesure en continu de la qualité de la ressource : Imageau.

Ce projet d'un montant global de 362 000 € TTC, est entièrement financé dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public et a obtenu le soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60%. Il se déroulera sur une période de 3 ans, entre 2016 et 2018.



Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- prend acte du contenu du Rapport Annuel du Déléguataire
- émet un avis conforme sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2015.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

